

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 29 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024-12-105 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS
Versement d'une subvention exceptionnelle au Carrefour des Habitants

RAPPORTEUR : M. le Maire

Par courrier du 9 novembre 2024, la Présidente du Centre social « Carrefour des habitants du Nyonsais » a sollicité la commune en vue du versement d'une subvention exceptionnelle pour pallier les difficultés économiques et financières du centre social.

Suite à un accompagnement « flash » par l'organisme habilité Initiative 07/26 au cours de l'année 2024, il est prévu un travail de restructuration de son modèle économique qui devrait permettre la poursuite de ses activités.

Il est précisé que les différents partenaires : MSA, les services de l'Etat, la CAF de la Drôme, l'ORSAC ATRIR se sont mobilisés pour soutenir et accompagner le redressement économique de la structure et ont décidé soit d'attribuer un financement exceptionnel, soit d'accepter un abandon de créances.

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, afin de soutenir le centre social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

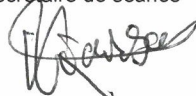
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Centre social « Carrefour des Habitants »,

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Cette dépense est prévue à l'article 6574 du Budget Primitif.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



R